Règlement de la 24ème Corrida de Sassenage - Dimanche 23/11/2014 organisée par l'ATHLETIC CLUB SASSENAGEOIS

Art. 1 : L'organisation de la course a été réalisée selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA

Art. 2 : Conditions d'inscription :

- La course est accessible aux licenciés et aux non licenciés. Les licenciés devront présenter leur licence (FFA, FFTRI, FSCF Compétition) de l'année en cours (2014/2015). Les non licenciés devront fournir obligatoirement un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an le jour de la course.
- Les participants doivent être nés en 1999 ou avant (catégories : Cadet, Junior, Espoir, Senior et Vétéran).
- Frais d'inscription : Pré-inscription via le site www.acsassenage.fr : 8 €, jusqu'au samedi 15/11/2014, *le cachet de la Poste faisant foi* - Le matin de la course, jusqu'à 9h15 : 10 €
- Chaque participant recevra un lot souvenir selon la dotation des sponsors et partenaires
- Dans un souci de bien vous recevoir, les inscriptions sont limitées à **350** participants.

Art. 3 - Déroulement de la course :

- L'heure de départ est fixée à 9h30
- Le départ et l'arrivée auront lieu devant la Halle des sports Jeannie Longo, 4 Rue Pierre de Coubertin à Sassenage (tél. 04 76 27 67 88)
- Parcours : Entièrement situé sur la commune de Sassenage, quasiment plat, sa distance est d'environ 11,20 km (9,1 km sur route et 2,1 km sur chemin). Le début du parcours passe par le centre de la commune de Sassenage pour rejoindre par la suite la berge de l'Isère et des chemins proches des berges.
- Le port du dossard est obligatoire (devant, sur la poitrine de préférence et non plié)
- Le chronométrage est effectué avec un système de puces électroniques (10 € seront demandés en cas de puce non restituée à l'arrivée). Les résultats, scratch et par catégorie, Hommes et Femmes, seront affichés dès la fin de la course. Ils seront consultables dès le lendemain sur le site www.acsassenage.fr
- Ravitaillement : deux postes sont prévus, le 1er à mi-parcours, et le 2ème à l'arrivée
- Sécurité : 34 signaleurs sont répartis tout le long du parcours, à chaque endroit le nécessitant. La Police municipale assure les deux points sensibles de la route départementale qui traverse Sassenage. 2 signaleurs roulant en VTT encadrent la course, le 1er est en tête de course, le 2ème ferme la course. Ils sont équipés de talkies-walkies pour signaler tout problème pouvant surgir sur le parcours au Directeur de course ou aux secouristes.
- Secours : Le dispositif de secours, assuré par les Sauveteurs Secouristes Sassenageois (association affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme), est basé sur le site de Départ / Arrivée. Il peut intervenir sur le parcours sur simple appel par talkie-walkie des signaleurs VTT.
- Parking : Deux parkings sont à disposition des coureurs :
    - Au bout de la Rue du 8 mai 1945, sur la gauche dans l'angle avec la Rue Champollion
    - Devant le Centre technique municipal, en face de la Halle des sports Jeannie Longo

Art.4 - Assurance : Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux non-licencié(e)s de s'assurer personnellement. Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré(e) et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant la course ou en découlant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé.

Art. 5 : L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.

Art. 6 - Récompenses : La remise des Trophées, Coupes et autres récompenses se fera à partir de 11h30, après les deux courses « Enfants ». Seront récompensés :

- Les **3 premiers** du classement **individuel Scratch** Hommes et Femmes
- Les **3 premiers** de chaque **Catégorie** Hommes et Femmes selon le tableau ci-dessous :

Catégorie	Année de naissance
Cadet	1998 et 1999
Junior	1996 et 1997
Espoir	1993 à 1995
Senior	1976 à 1992
Vétéran 1	1966 à 1975
Vétéran 2	1956 à 1965
Vétéran 3	1946 à 1955
Vétéran 4	1945 et avant

IMPORTANT : Pas de cumul de récompenses entre le classement individuel Scratch et le classement par Catégorie

Art. 7 – Droits d’images : Les participants autorisent expressément les organisateurs de la course ainsi que leurs ayants-droit, à utiliser librement les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prisent à l’occasion de leur participation à l’évènement, sur tous les supports de communication

Art. 8 – CNIL : Conformément à la loi "Informatique et liberté" du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Art. 9 – Litiges : En cas de litige, seul le Directeur de course réglera les problèmes éventuels.

Art. 10 : En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art. 11 : Chaque concurrent, inscrit et participant à la Corrida de Sassenage, déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Fin du Règlement.